



Appel de dossiers d'artistes



Du 29 novembre au 3 décembre 2017 – Saint-Lambert

● Comité de sélection

Afin de monter une exposition intéressante, il est demandé à chacun de fournir un dossier d'inscription qui sera examiné par un comité de sélection composé de professionnels dans le domaine des arts visuels.

La sélection des participants à l'expo-vente De la couleur contre la douleur se fera en considérant les critères suivants :

- Une pratique artistique régulière;
- La cohérence de l'ensemble des œuvres présentées;
- La création d'œuvres originales et personnelles;
- La qualité de la présentation du dossier.

● Engagement de l'artiste sélectionné

L'ARTISTE S'ENGAGE À :

Production :

- Produire un **minimum** de 12 toiles, **maximum** 20 toiles.
- **Format** de 10 x 10 pouces, type galerie (cotés de 1,5 po d'épaisseur).
- **Toiles** non encadrées, peintes sur les côtés, identifiées à l'endos.
- **Œuvres sur papier** : doivent être marouflées sur des toiles du même type.
- **Vente** au coût de 100 \$, dont 10 % de ce montant sera versé à la Fédération.

Frais de participation :

- Défrayer **60 \$** pour diverses dépenses reliées à la préparation de cette exposition dont un répertoire d'artistes participants (**remboursable** si votre candidature n'est pas retenue).
- Montant supplémentaire de **10 \$** pour les frais du dossier (**NON remboursable** si votre candidature n'est pas retenue).

Autres engagements :

- Fournir le matériel électronique requis.
- Livrer ses toiles à temps.
- Être présent lors du vernissage (qui aura lieu mercredi le 29 novembre 2017).
- L'artiste accepte qu'une de ses toiles puisse être affichée sur les documents publicitaires incluant le site Web de l'organisation et de la Fédération, et la création d'un éventuel calendrier vendu au profit de la Fédération.
- Les artistes seront invités à participer à la garde de l'exposition et à la vente des tableaux durant les heures d'ouverture.

● Acceptation

- A la suite de l'examen des dossiers par le comité de sélection, chaque candidat, qu'il soit retenu ou non, en sera avisé au courant du mois de mai.
- Les dossiers non retenus seront retournés par la poste à ceux et celles qui auront joint une enveloppe-retour pré-affranchie.
- Leur chèque de 60 \$ sera joint à cet envoi (fait au nom d'Artistes de cœur).
- Pour de plus amples renseignements, visitez le site www.fede.qc.ca sous la rubrique Actualités ou le Facebook d'Artistes de cœur ou communiquez avec nous à artistesdecœur@gmail.com. Les dossiers sans chèque seront ignorés et les dossiers qui nous parviendront après le 1^{er} mai 2017 ne seront pas considérés.

Au moment du montage de l'exposition, le comité de sélection se réserve le droit de retirer les œuvres qui ne répondent pas aux critères de sélection.

Dossier d'artiste

- 1) Le **formulaire d'inscription** 2017 : Enregistrez-le sur votre ordinateur et ouvrez-le à l'aide d'Acrobat Reader DC (disponible pour MAC et PC). Vous pouvez le télécharger gratuitement au lien suivant : <https://acrobat.adobe.com/ca/fr/free-trial-download.html>. Par la suite, imprimez-le et l'incluez dans votre envoi avec les documents qui suivent.
- 2) Outre le **formulaire d'inscription** dûment complété, chaque dossier soumis doit inclure:



Votre CV artistique avec démarche de création;



6 photos imprimées de bonne qualité et représentatives de vos œuvres récentes de petits formats si possible;



Une enveloppe pré-affranchie si vous désirez récupérer votre dossier;



Deux chèques libellés au nom de Artistes de cœur : le premier au montant de 60 \$ (frais de participation) et un second au montant de 10 \$ (frais de dossier – non remboursable).

- 3) Si vous êtes **sélectionné**, vous devrez fournir, au plus tard le **1^{er} septembre** :



Quatre (4) photos numériques des œuvres que vous planifiez exposer et une de vous dans votre atelier seront exigées pour le site Web et la publicité.



Le comité se réserve le droit d'annuler votre participation si les œuvres ne sont pas conformes à la qualité des œuvres envoyées pour la sélection.

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS : 1^{er} mai 2017